

Maintien et Actualisation des Compétences et Remise à Niveau d'Agent de Prévention et de Sécurité

Arrêté du 5 janvier 2023 portant modification des dispositions relatives à la formation professionnelle des agents exerçant une activité privée de sécurité

Durée : 27 heures

Effectif : 4 à 12 stagiaires

Public concerné

Agent de prévention et de sécurité titulaire de la carte professionnelle ou devant renouveler sa carte professionnelle. Le stage s'effectue dans un délai de 3 à 6 mois avant l'expiration de la carte professionnelle.

Objectif

- Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.
- Permettre au stagiaire de continuer à exercer pour l'activité "Surveillance humaine ou surveillance par les systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage" soumise au livre VI de la sécurité intérieure délivrée par le CNAPS

Pré-requis

- Etre titulaire du SST en cours de validité ou AFPS ou PSC 1 ou PSE de moins de 2 ans.
- Détenir une carte professionnelle portant la mention surveillance humaine, de gardiennage ou de surveillance électronique (expirée ou non)
- Détenir une autorisation préalable d'entrée en formation auprès du CNAPS
- Pour les ressortissants étrangers non européen y compris sans ceux de l'UE et Espace économique européen compris doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. Soit justifier d'un diplôme national du Brevet Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 (CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP, etc.)
- Avoir un casier judiciaire B3 vierge
- Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.

Compétences développées

- Faire appliquer les règles de sécurité privé et règlement dans son domaine d'intervention
- Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage Savoir prévenir les risques terroristes
- Savoir prévenir et gérer un conflit

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve du résultat du certificat médical permettant l'accès à cette formation et d'un entretien préalable afin de prévoir une organisation

et un environnement adaptés. Un référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans la démarche et au besoin vous orienter vers les partenaires spécialisés.

Déroulement de la formation

Enseignements théoriques en salle équipée (ordinateurs, vidéoprojecteur, tableau blanc) avec support de cours Exercices pratiques, étude de cas, scénarios. Mises en situation d'intervention.

Moyens pédagogiques

Des QCU sur support informatique (boitiers) sont réalisés pour l'évaluation théorique des connaissances des stagiaires.

Des vidéos et des photos sont projetées aux stagiaires pour simuler des situations réalistes durant la formation.

Des exercices de mise en situation des connaissances théoriques sont effectués au cours de la formation (manipulation extincteurs, RIA).

Evaluation des connaissances

Une évaluation orale des connaissances des stagiaires tout au long de la formation
Un QCU à la fin de la formation.

Validation de la formation

Renouvellement du Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS).

Programme MAC TFP-APS

Partie 1 : Les principes et valeurs de la République (3 heures)

Partie 2 : Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité (4 heures)

Partie 3 : Compétences opérationnelles générales (7 heures)

- Gérer les conflits (3 heures 30)
- Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage (3 h30)

Partie 4 : Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes (13 h)

- Les différentes menaces (1 h 30)
- Les niveaux de risques associés (1h00)
- Les différents matériels terroristes (1 h00)
- Les réflexes (1 h00)
- La culture de la sécurité (00h30)
- Détecter et prévenir (1 h00)
- Se protéger soi-même (2 h 30)
- Alerter et faciliter l'intervention des forces de l'ordre (2 h00)
- Secourir (2 h 30)